

Quels défis pour les Sorgues en 2030 ?



La Sorgue est notre trésor

Protégeons-la

Partageons-la

Tome 3 : document contractuel

3^{ème} Contrat de Rivière « Les Sorgues »
2022-2028



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



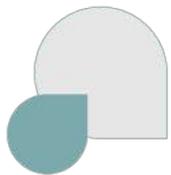
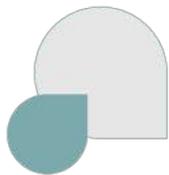


Table des matières

Préambule	2
Titre 1 : Objet du document contractuel du Contrat de Rivière « Les Sorgues » 2022-2028	4
Article 1 – Périmètre concerné.....	5
Article 2 – Durée du Contrat de Rivière.....	5
Article 3 – Programme d’actions du Contrat de rivière.....	5
Article 4 – Montant prévisionnel du Contrat de Rivière	5
Titre 2 : Engagement des parties.....	6
Article 5 – Les engagements des maîtres d’ouvrage.....	6
Article 6 – Les engagements de la structure porteuse.....	6
Article 7 – Engagement de l’Etat	6
Article 8 – Engagement de l’Agence de l’eau Rhône Méditerranée Corse	7
Article 9 – Engagement de la Région Provence Alpes Côte d’Azur	10
Article 10 – Engagement du Conseil Départemental de Vaucluse	11
Titre 3 – Pilotage et suivi du Contrat de Rivière « Les Sorgues »	12
Article 11 – Comité de rivière et suivi du Contrat	12
Article 12 – Résiliation	13
Signataires du Contrat de rivière « Les Sorgues » 2022-2028.....	14
ANNEXES – Détails des programmations financières.....	19



Préambule

Dans la continuité des deux premiers Contrat de rivière « Les Sorgues » (2004-2008 et 2010-2015) et au regard du bilan détaillé du 2^{ème} Contrat de rivière réalisé en 2016 et 2017, les acteurs locaux, réunis au sein du Comité de rivière, ont décidé à l'unanimité d'élaborer un 3^{ème} Contrat de rivière.

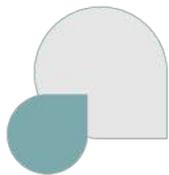
Cette démarche rassemble les acteurs du territoire autour d'objectifs communs, pour œuvrer ENSEMBLE et répondre aux défis identifiés. Le Contrat de rivière dresse un état des lieux partagé qui permet d'identifier les défis principaux du territoire. **Il référence des actions qui seront mises en œuvre de mi-2022 à fin 2028 par plusieurs maîtres d'ouvrage, pour répondre à ces défis.**

Ces actions sont proposées par les maîtres d'ouvrage du territoire qui souhaitent s'impliquer en faveur de la préservation des milieux naturels et de la biodiversité, des ressources en eaux, de l'aménagement du territoire, du cadre de vie... et bénéficier des atouts qu'apporte la démarche Contrat de rivière :



L'état des lieux et la stratégie de ce 3^{ème} Contrat de rivière ont été validé localement par le Comité de rivière* en date du 17 novembre 2020 et par le Comité d'agrément le 19 mars 2021. Le programme d'actions a été validé le 9 juin 2022 par le Comité de rivière. Il a été établi de façon à avoir un Contrat de rivière à la fois ambitieux et opérationnel.

** le Comité de rivière rassemble des représentants des acteurs du territoire. Sa composition est définie par un arrêté préfectoral. Il est chargé de suivre et de valider les grandes étapes de l'élaboration du Contrat de rivière, puis sa mise en œuvre.*



Document contractuel

Le Contrat de rivière « Les Sorgues » comporte 3 tomes :

▶ **Tome 1 : diagnostic & stratégie**

Il précise le périmètre du Contrat de rivière et l'état des lieux détaillé (présentation économique, physique et humaine, gouvernance et gestion) sur la base duquel un diagnostic prospectif et une stratégie d'actions ont été établies.

▶ **Tome 2 : programme d'actions**

Il rassemble des fiches actions présentant les projets visant à répondre à la stratégie définie et présentée dans le tome 1, suivant 5 défis :

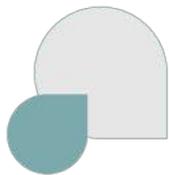
- Défi transversal « Développement socio-économique et environnemental »
- Défi « milieux aquatiques »
- Défi « qualité des eaux »
- Défi « ressources en eau »
- Défi « inondations »

▶ **Tome 3 : document contractuel**

Il rassemble les engagements des différentes parties prenantes du Contrat de rivière : maîtres d'ouvrage, animateur de la démarche, co-financeurs des projets.

La mise en œuvre opérationnelle du Contrat de rivière « Les Sorgues » a démarré dès la validation par le Comité de rivière du programme d'actions, en juin 2022. Il est établi en deux phases. Il fera l'objet d'un bilan à mi-parcours, technique et financier, qui donnera lieu à un avenant précisant les actions prévues en phase 2. Un bilan final sur les aspects techniques, financiers et sociétaux viendra conclure la démarche.

En parallèle, les partenaires financiers que sont l'Etat, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Provence Alpes Côte d'Azur, le Conseil Départemental de Vaucluse et les maîtres d'ouvrages impliqués s'engagent suivant les termes du présent tome 3, à compter des validations par leurs instances décisionnelles respectives.



Titre 1 : Objet du document contractuel du Contrat de Rivière « Les Sorgues » 2022-2028

Le présent Contrat de Rivière « Les Sorgues » est issue d'une construction concertée entre tous les acteurs de la plaine des Sorgues, ainsi que les Parcs Naturels Régionaux concernés par l'impluvium de la Fontaine de Vaucluse. Il est la traduction opérationnelle d'objectifs partagés visant à :



Défi transversal « Développement socio-économique et environnemental »

- mieux maîtriser l'urbanisation pour préserver le bon fonctionnement des milieux aquatiques tout en permettant le développement socio-économique du territoire ;
- concilier les usages entre eux pour préserver les atouts du territoire notamment les milieux aquatiques et leurs abords ;
- Intensifier la sensibilisation auprès des habitants du territoire / Agir sur les changements comportementaux pour favoriser l'appropriation des Sorgues et les amener à devenir des écocitoyens.



Défi « Milieux aquatiques »

- Continuer à préserver les milieux aquatiques des Sorgues et leur biodiversité tout en permettant leur valorisation et la poursuite des activités économiques.



Défi « Qualité des eaux »

- Maintenir une bonne à très bonne qualité des eaux pour préserver les richesses écologiques des Sorgues et garantir la satisfaction des usages.



Défi « Ressources en eau »

- Veiller à une gestion équilibrée des ressources en eau pour garantir les usages et le bon fonctionnement des milieux.

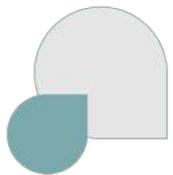


Défi « Inondation »

- Mieux appréhender les risques inondations et leurs conséquences pour mieux vivre avec.

Pour plus de détails, se référer au tome 1.

Le Contrat de rivière « Les Sorgues » formalise la volonté des acteurs locaux à réaliser un programme cohérent et partagé d'actions visant à répondre aux objectifs définis en concertation, ainsi que la volonté des acteurs que sont l'Etat, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Provence Alpes Côte d'Azur et le Conseil Départemental de Vaucluse de soutenir cette démarche locale financièrement.



Article 1 – Périmètre concerné

Le présent Contrat de rivière « Les Sorgues concerne la plaine des Sorgues et du Canal de Vaucluse, ainsi que, pour ce qui concerne les thématiques liées à la ressource (quantité et qualité), à l'impluvium de la Fontaine de Vaucluse.

Pour plus de détails, se référer au tome 1.

Article 2 – Durée du Contrat de Rivière

La mise en œuvre opérationnelle du Contrat de Rivière concerne la période mi-2022 à fin 2028, avec 2 phases distinctes :

- Phase 1 = mi-2022 à fin 2025
- Phase 2 = début 2026 à fin 2028

Un bilan intermédiaire sera réalisé à l'issu de la phase 1 et permettra de préciser les actions prévues en phase 2. Un bilan final permettra d'estimer l'apport de la démarche et d'aviser des besoins complémentaires.

Article 3 – Programme d'actions du Contrat de rivière

Le programme d'actions du Contrat de rivière a été établi en concertation avec les acteurs locaux et validé par le Comité de rivière le 9 juin 2022. Il intègre les objectifs des documents cadres (notamment le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2022-2027 et son Programme De Mesures). Il favorise une synergie entre la démarche Contrat de rivière et les autres démarches locales (Natura 2000, projet de PAPI, contrats de milieux des affluents et confluent, lien avec l'aménagement du territoire...). Il assure un lien et une complémentarité avec les gestionnaires des affluents, confluent et les Parcs Naturels Régionaux œuvrant sur l'impluvium de la Fontaine de Vaucluse.

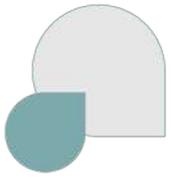
Ce programme d'actions constitue un contrat opérationnel, qui sera mis en œuvre par 35 maîtres d'ouvrage. Il rassemble 42 fiches actions et plus de 150 projets.

Pour plus de détails, se référer au tome 2.

Article 4 – Montant prévisionnel du Contrat de Rivière

Le montant estimatif initial du Contrat de Rivière, intégrant des dépenses de fonctionnement et d'investissement, est de :

- 19 805 700 € en phase 1,
- 8 379 500 € en phase 2,
- soit un total de 28 185 200 € (dont 70 % pour des actions d'assainissement).



Titre 2 : Engagement des parties

Article 5 – Les engagements des maîtres d’ouvrage

La maîtrise d’ouvrage de chaque action inscrite au Contrat de rivière est assurée par la personne morale qui en a la responsabilité juridique ou en accepte la charge, par application des Lois de décentralisation, par contrat ou mandat.

Les maîtres d’ouvrages s’engagent à mettre en œuvre les moyens techniques et financiers nécessaires à la réalisation du programme et les procédures d’instruction des demandes de participation financières, sur les bases indiquées ci-après.

Les engagements contractuels de participation financière restent subordonnés à l’ouverture des moyens correspondants aux budgets annuels votés.

La signature du contrat est subordonnée à la transmission préalable par l’ensemble des maîtres d’ouvrages des délibérations traduisant leur accord de principe sur les objectifs du Contrat de rivière, sur le contenu et la programmation des opérations dont ils seront porteurs.

Les maîtres d’ouvrages s’engagent, dans la mesure de leurs possibilités financières, à réaliser les travaux prévus par le Contrat de rivière dans les délais fixés par l’échéancier estimatif.

Article 6 – Les engagements de la structure porteuse

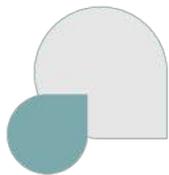
Outre son engagement en tant que maître d’ouvrage d’opérations inscrites au Contrat de Rivière, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues (SMBS) s’engage à :

- assurer le suivi, la coordination et l’animation du Contrat de rivière,
- assurer le secrétariat et une information régulière du Comité de rivière.

Article 7 – Engagement de l’Etat

Les subventions de l’Etat au titre du Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FRPPNM) sont liées aux actions inscrites dans le défi « inondation », pour l’établissement d’un PAPI des Sorgues. Ces subventions et actions sont valorisées dans le cadre du présent Contrat de rivière.

Les décisions de mise en place de financement des actions prévues sont prises dans le cadre des règles habituelles et dans la limite des dotations budgétaires annuelles.



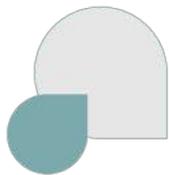
Montants estimatifs en k€	Estimatif de la totalité des actions (fonctionnement et	Etat				
		2ème semestre 2022	2023	2024	2025	Total
Défi transversal développement socio-économique et environnemental	1 589,3	0	0	0	0	0
Défi milieux aquatiques	1 933,1	0	32	0	0	32
			sous réserve sélection AAP OFB			
Défi qualité de l'eau	14 150,9	0	0	0	0	0
Défi ressources en eaux	459,5	0	0	0	0	0
Défi inondations	1 673,0	0	56	144	144	344
TOTAL	19 805,7	0	88	144	144	376

Article 8 – Engagement de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites au Contrat de rivière « Les Sorgues », sur une période couvrant de sa délibération au 31/12/2024 selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve des disponibilités financières.

Les montants et les taux d'aide de l'Agence de l'eau sont calculés sur la base des modalités d'intervention du programme d'intervention en vigueur lors de l'élaboration du Contrat de rivière, au vu des éléments techniques disponibles.

Le montant de l'engagement financier de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est de 2 350 077 € sur la période du 27 octobre 2022 au 31 décembre 2024.



Document contractuel

Aides contractualisées sans bonification									
Code Action Contrat	Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	chgt clim (oui/-)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'agence	Montant aide de l'Agence
QE1	CD84	Etude sur la qualité des eaux superficielles - suivi CD84 des points noirs, de l'impact des actions menées			2022	15 000 €	15 000 €	50%	7 500 €
QE4	CC Pays Sorgues Mont Vaucluse	Géoréférencement des ouvrages d'assainissement			2024	90 000 €	90 000 €	50%	45 000 €
QE4	CC Pays Sorgues Mont Vaucluse	Diagnostic permanent			2023	120 000 €	120 000 €	50%	60 000 €
QE4	CC Pays Sorgues Mont Vaucluse	Suivi des hauteurs de nappe			2023	50 000 €	50 000 €	50%	25 000 €
QE7	SM Eaux Région Rhône Ventoux	Bédarides - Diagnostic réseau			2022	150 000 €	150 000 €	50%	75 000 €
MA2	Fédération de Pêche	Diversification des habitats sur la Sorgue de Velleron - CDPE traversée de Velleron centre			2023	20 000 €	20 000 €		10 000 €
MA3	SMBS	Etude préalable de diagnostic du seuil Acticentre à l'Isle sur la Sorgue - ROE 53180			2023	20 000 €	20 000 €	50%	10 000 €
MA7	Fédération de Pêche	Bilan continuité piscicole - évaluation des travaux de restauration de la continuité réalisés et amélioration des connaissances			2023	34 500 €	34 500 €	50%	17 250 €
DS3	SMBS	Communication auprès des habitants et des riverains			2023	40 000 €	40 000 €	30%	12 000 €
DS4	SMBS	Création et diffusion d'un court métrage à destination des usagers canoë kayak			2022	30 000 €	30 000 €	30%	9 000 €
DS4	SMBS	Création et diffusion de courts métrages thématiques sur les enjeux liés à la rivière - public cible touristes			2024	15 000 €	15 000 €	30%	4 500 €
DS6	SMBS	Les Sorgues à l'Ecole - EPMA Programme Scolaires 22/24			2024	195 000 €	195 000 €	70%	136 500 €
DS7	SMBS	Communication auprès des élus du bassin versant			2023	22 000 €	22 000 €	30%	6 600 €
DS9	SMBS	Etude de l'incidence des usages de loisirs sur le milieu naturel	Pdm 2022 - 2027		2024	250 000 €	250 000 €	30%	75 000 €
DS10	SMBS	Promotion du Contrat de rivière - outils complémentaires à l'animation			2023	15 000 €	15 000 €	50%	7 500 €
DS12	SMBS	Etude de préfiguration d'un observatoire et outil Web			2024	32 000 €	32 000 €	50%	16 000 €
TOTAL						1 098 500 €	1 098 500 €		516 850 €

Engagements financiers de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse hors aides exceptionnelles et taux garantis, sur la période du 27 octobre 2022 au 31 décembre 2024

Les dossiers de demande d'aide de l'année 2024 devront parvenir à l'Agence au plus tard en juin 2024. L'Agence de l'eau sera particulièrement attentive à la maturité des opérations présentées.

Les aides à l'entretien de la ripisylve et la gestion des embâcles et atterrissements sont conditionnées à l'engagement des opérations prioritaires listées ci-dessous :

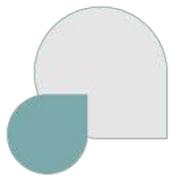
- Délibération du Comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues approuvant l'actualisation de la stratégie de maîtrise foncière du SMBS intégrant le PGSZH ;
- Compte-rendu de la réunion de cadrage avec les deux Parcs Naturels Régionaux et l'Agence de l'eau prévue fin 2022, visant à pré-définir l'étude de définition de la zone de sauvegarde de la ressource stratégique.

Par ailleurs, les actions de gestion des espèces exotiques envahissantes sont subordonnées à un plan de gestion des EEE selon les attendus de la stratégie de bassin.

Dans le cadre du présent contrat, l'Agence de l'eau s'engage spécifiquement sur les points suivants :

- **Garantie de financement et de taux d'aides**

Compte tenu des objectifs d'atteinte du bon état des eaux fixés dans le cadre du SDAGE Rhône méditerranée, le Contrat de rivière « Les Sorgues » identifie des actions prioritaires. Pour ces actions identifiées et listées ci-dessous, l'Agence de l'eau garantit le financement aux taux et dans la limite des montants d'aide prévus au contrat et sous réserve du strict respect de l'échéancier prévu au contrat.



Document contractuel

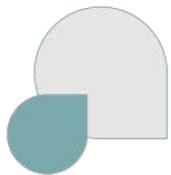
Garantie de taux									
Code	Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	chgt clim (oui/-)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'agence (aide classique + bonus)	Montant aide totale de l'Agence (aide classique + bonus)
QE3	CAgglo Sorgues Comtat	Schéma pluviaux et ruissellement à l'échelle territoriale	Pdm 2022 - 2027		2023	250 000 €	250 000 €	50%	125 000 €
QE4	CC Pays Sorgues Mont Vaucluse	Travaux réseaux EU suite schéma communautaire PAOT FRDR384d	Pdm 2022 - 2027		2023	1 636 700 €	747 250 €	50%	373 625 €
QE4	CC Pays Sorgues Mont Vaucluse	Travaux réseaux EU suite schéma communautaire PAOT FRDR 384d	Pdm 2022 - 2027		2024	1 808 400 €	770 000 €	50%	385 000 €
MA2	Fédération Pêche 84	Amélioration fonctionnelle du secteur de Beauregard - effacement du plan d'eau associé au ROE 66327 - Phase travaux	Pressions 2022-2027		2024	200 000 €	200 000 €	50%	100 000 €
MA4	Fédération Pêche 84	ROE 45429 Seuil de l'ilette sur la Sorgue du Trentin - Etude scénarios	Pressions 2022-2027		2022	40 915 €	40 915 €	50%	20 458 €
MA4	Fédération Pêche 84	ROE 45429 Seuil de l'ilette sur la Sorgue du Trentin - Travaux	Pressions 2022-2027		2024	100 000 €	100 000 €	50%	50 000 €
MA5	SMBS	Travaux 2023 PPRE et EEE	Pdm 2022 - 2027		2023	485 000 €	485 000 €	30%	145 500 €
MA5	SMBS	Elaboration du Plan de Gestion et de Restauration de la Ripisylve des Sorgues 2024-31 - phase Etude	Pdm 2022 - 2027		2022	96 800 €	96 800 €	50%	48 400 €
RE1	SMBS	Etude définition zone sauvegarde ressource stratégique plateau Vaucluse		Oui	2024	180 000 €	180 000 €	60%	108 000 €
DS11	SMBS	Acquisition foncière ZH 2022	Pdm 2022 - 2027	Oui	2022	110 000 €	110 000 €	70%	77 000 €
DS11	SMBS	Acquisition foncière ZH 2023	Pdm 2022 - 2027	Oui	2023	110 000 €	110 000 €	70%	77 000 €
DS11	SMBS	Acquisition foncière ZH 2024	Pdm 2022 - 2027	Oui	2024	110 000 €	110 000 €	70%	77 000 €
DS11	SMBS	Plan de Gestion des ZH acquises	Pdm 2022 - 2027	Oui	2023	120 000 €	120 000 €	50%	60 000 €
TOTAL garantie de taux						5 247 815 €	3 319 965 €		1 646 983 €

• Financement des aides contractuelles exceptionnelles

Les actions susceptibles d'être aidées au titre des aides contractuelles exceptionnelles sont les suivantes :

Aides exceptionnelles							
Code Action Contrat	Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'agence	total
QE4	CC Pays Sorgues Mont Vaucluse	Isles sur la Sorgue - Travaux de réhabilitation de la step Petit Palais	2024	150 000 €	150 000 €	30%	45 000 €
QE6	SM Eaux Région Rhône Ventoux	Althen les Paluds Travaux nouvelle station d'épuration	2024	2 700 000 €	782 100 €	16,7%	130 744 €
DS8	SMBS	Aménagement d'un site pédagogique sur la ripisylve fonctionnelle des Sorgues	2024	35 000 €	35 000 €	30%	10 500 €
TOTAL Aides Exceptionnelles				2 885 000 €	967 100 €		186 244 €

L'attribution des aides contractuelles exceptionnelles prévues ci-dessus est liée au strict respect des calendriers d'engagement des actions.



Article 9 – Engagement de la Région Provence Alpes Côte d'Azur

La Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur s'engage à participer au financement des opérations prévues dans le Contrat de rivière « Les Sorgues », sur la période allant de sa délibération à fin 2025, soit sur la phase 1, conformément à sa politique d'intervention et suivant ses critères d'attribution, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants aux budgets concernés et des évolutions législatives ou réglementaires.

Les aides resteront subordonnées à l'ouverture des moyens financiers correspondants et au contenu des dossiers de demande de financement des maîtres d'ouvrage projet par projet.

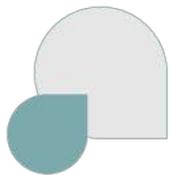
La Région intervient selon les cadres d'intervention fixés par sa délibération n°17-509 du 7 juillet 2017.

Ainsi, le coût des actions du présent Contrat de rivière s'élève à plus de 28 185 000 € et la proposition de participation financière de la Région s'élève, sous réserve d'éligibilité des opérations présentées chaque année, à 85,6 k€.

Montants estimatifs en k€	Estimatif de la totalité des actions (fonctionnement et investissement) pour la phase 1 (k€)	Région Provence Alpes Côte d'Azur				
		2ème semestre 2022	2023	2024	2025	Total
Défi transversal développement socio-économique et environnemental	1 589,3	1,5	1,2	0	6	8,7
Défi milieux aquatiques	1 933,1	16,6	5,8	30,0	20,0	72,4
Défi qualité de l'eau	14 150,9	0	0	0	0	0
Défi ressources en eaux	459,5	0	0	0	4,5	4,5
Défi inondations	1 673,0	0	0	0	0	0
TOTAL	19 805,7	18,1	7	30	30,5	85,6

Le détail des co-financements de la Région Provence Alpes Côte d'Azur sur les actions prévues en phase 1 est présenté en annexe. Ces financements ne porteront que sur les actions d'investissement.

Le financement des actions inscrites en phase 2 (2026-2028) seront déterminées à l'issue du bilan intermédiaire et feront l'objet d'un avenant au présent document contractuel.



Article 10 – Engagement du Conseil Départemental de Vaucluse

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'environnement, de la gestion intégrée des cours d'eau et de la prévention des risques d'inondation, le Département de Vaucluse intervient comme financeur. Il accorde ses aides en priorité aux actions inscrites dans un contrat ou une démarche globale établis à l'échelle d'un bassin versant.

Le Département de Vaucluse s'engage pour la durée du Contrat de rivière « Les Sorgues » à participer au financement des actions éligibles à ses dispositifs en vigueur au moment de la signature du contrat, sous réserve que ces dispositifs soient maintenus tout au long de cette durée.

Dans le cas où un dispositif d'aide serait modifié entretemps, y compris pour devenir plus favorable au maître d'ouvrage, les modalités applicables à une opération donnée seront celles en vigueur au moment du dépôt de la demande de subvention spécifique à cette opération. Les taux et les montants d'aides ne seront donc définitivement arrêtés qu'au vu des projets effectivement présentés par les maîtres d'ouvrages.

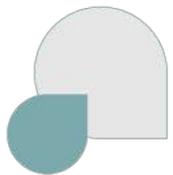
Cet engagement est également subordonné à la limite des crédits disponibles annuellement pour chacun des dispositifs sollicités.

A titre indicatif la participation financière prévisionnelle du Département de Vaucluse correspondrait, sous réserve d'éligibilité des opérations présentées chaque année, à un montant de 968,5 k€ pour la totalité du contrat (une partie des estimatifs de la phase 2 devra attendre la fin de la phase 1 pour être établie). Le détail par année est le suivant :

Montants estimatifs en k€	Estimatif de la totalité des actions pour la phase 1 (k€)	Financements Conseil Départemental de Vaucluse									
		2ème semestre 2022	2023	2024	2025	Total phase 1	2026	2027	2028	Total phase 2	Total Contrat de rivière
Défi transversal développement socio-économique et environnemental	1 589,3	3	87,4	25	44	159,4	35	34	29	98	257,4
Défi milieux aquatiques	1 933,1	29,04	157,1	0	149	335,14	0	4	137	141	476,14
Défi qualité de l'eau	14 150,9	0	0	0	0	0	14	0	0	14	14
Défi ressources en eaux	459,5	0	0	36	3	39				0	39
Défi inondations	1 673,0	0	62	60	60	182				0	182
TOTAL	19 805,7	32,04	306,5	121	256	715,5	49	38	166	253	968,54

Toutes les prévisions pour la phase 2 seront revues lors du bilan à mi-parcours.

Le détail des co-financements du Conseil Départemental de Vaucluse sur les actions prévues est présenté en annexe. Ces financements ne porteront que sur les actions d'investissement.



Titre 3 – Pilotage et suivi du Contrat de Rivière « Les Sorgues »

Article 11 – Comité de rivière et suivi du Contrat

Le Comité de Rivière « Les Sorgues, mis en place par arrêté préfectoral (24 juin 2019), constitue l'organe de suivi de la réalisation des actions du contrat de rivière.

Le Comité de Rivière est présidé dans les conditions prévues par l'arrêté préfectoral et se réunit au moins une fois par an. Son secrétariat est assuré par le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues.

Les principales missions du comité de rivière sont :

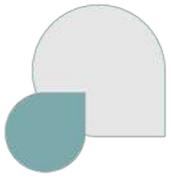
- Constituer un lieu d'échange, de concertation et de sensibilisation entre les différents usagers et acteurs de l'eau. A cette fin, ses réunions pourront être élargies au-delà de sa composition définie par le Préfet.
- Apprécier l'état d'avancement du Contrat, valider le programme annuel et, le cas échéant, proposer des amendements. À ce titre, un bilan de l'état d'avancement des actions et de leur impact sur le milieu sera présenté chaque année.
- Veiller au respect des engagements financiers des partenaires et des maîtres d'ouvrage, et du calendrier prévisionnel de réalisation des actions.
- Contrôler la bonne exécution du Contrat et veiller à l'atteinte des objectifs. Un bilan sera réalisé à mi-parcours. Il permettra de préciser le programme d'actions prévisionnel pour la phase 2. Un bilan complet sera réalisé en fin de contrat, afin d'évaluer la pertinence du contrat, sa cohérence et son efficacité vis-à-vis de ses objectifs. Il permettra de préciser définir la suite à donner à la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant des Sorgues.
- Promouvoir et valoriser les opérations du Contrat de Rivière.
- Assurer la cohérence des aménagements et des mesures de gestion intervenant sur le bassin versant des Sorgues.
- Se coordonner avec les autres démarches et procédures en lien avec les Sorgues.

Le niveau de précision de la définition d'une action peut augmenter entre sa présentation dans le Contrat de Rivière et celle aux instances de financement. Une action pourra donc subir des ajustements dans la mesure où l'objectif inscrit dans le Contrat de Rivière, partagé dans son interprétation entre la structure porteuse et l'organisation des instances de financement concernées, n'est pas remis en cause. Tout autre ajustement doit être validé par le Comité de Rivière ou son instance de suivi tout en demeurant dans l'esprit du contrat.

La bonne exécution du contrat, contrôlée par le Comité de Rivière, se définit au minimum par :

- le respect des engagements des différents partenaires ;
- la mise en œuvre effective des opérations du contrat ;
- le respect des modalités de fonctionnement.

Le constat de dysfonctionnements pourra donner lieu à l'application des clauses de réserve éventuellement spécifiées par certains partenaires, voire des clauses de résiliation (voir article 15 - Résiliation)



Article 12 – Résiliation

La résiliation du contrat peut intervenir faute d'accord entre les différentes parties ou en cas de non-respect de ses obligations par une des parties. Dans ce cas, la demande de résiliation sera accompagnée d'un exposé des motifs et communiquée par un ou plusieurs signataires, auprès du Comité de pilotage, pour information.

La décision de résiliation précisera le cas échéant, sous forme d'avenant, les conditions d'achèvement des opérations ayant connu un commencement d'exécution. Dans tous les cas, la résiliation prendra effet un mois après l'envoi d'une lettre recommandée portant préavis à l'ensemble des parties du présent contrat.

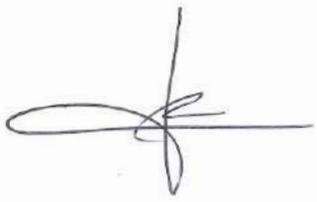
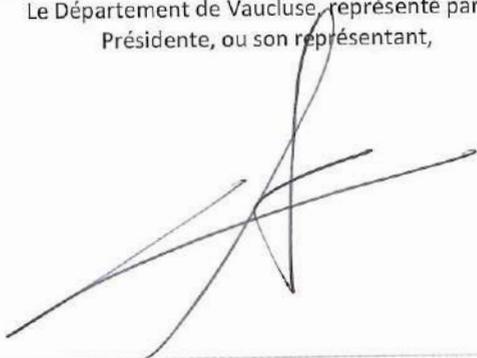
A Althen des Paluds,

Le 02 février 2023



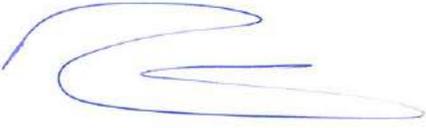
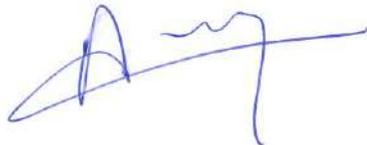
Document contractuel

Signataires du Contrat de rivière « Les Sorgues » 2022-2028

<p>L'Etat, représenté par le Préfet de Vaucluse, ou son représentant</p> 	<p>L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, représentée par la Directrice de la délégation de Marseille, ou son représentant,</p> 
<p>La Région Provence Alpes Côte d'Azur représentée par son Président, ou son représentant,</p> 	<p>Le Département de Vaucluse, représenté par sa Présidente, ou son représentant,</p> 
<p>Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues, représenté par son Président, Président du Comité de rivière</p> 	<p>La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, représentée par son Président, ou son représentant</p> 
<p>La Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, représentée par son Président, ou son représentant</p> 	<p>La Communauté d'Agglomération Sorgues du Comtat, représentée par son Président, ou son représentant</p> 

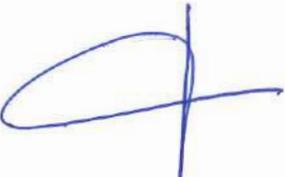
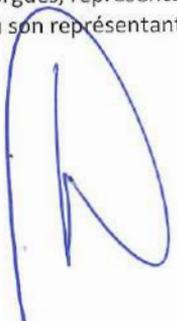
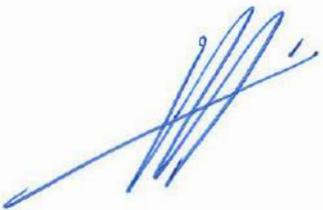


Document contractuel

<p>La commune d'Althen des Paluds, représentée par son Maire, ou son représentant</p> 	<p>La commune de Bédarrides, représentée par son Maire, ou son représentant</p> 
<p>La commune de Caumont sur Durance, représentée par son Maire, ou son représentant</p> 	<p>La commune de Châteauneuf de Gadagne, représentée par son Maire, ou son représentant</p> 
<p>La commune d'Entraigues sur la Sorgue, représentée par son Maire, ou son représentant</p> 	<p>La commune de Fontaine de Vaucluse, représentée par sa Maire, ou son représentant</p> 
<p>La commune de L'Isle sur la Sorgue, représentée par son Maire, ou son représentant</p> 	<p>La commune de Jonquerettes, représentée par son Maire, ou son représentant</p> 

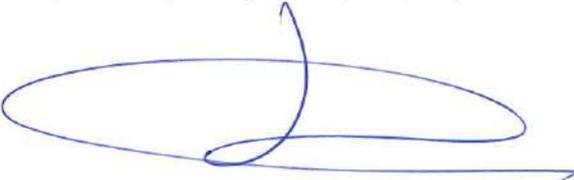
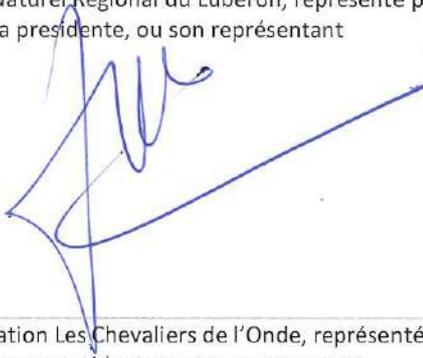


Document contractuel

<p>La commune de Lagnes, représentée par son Maire, ou son représentant</p> 	<p>La commune de Monteux, représentée par son Maire, ou son représentant</p> 
<p>La commune de Pernes les Fontaines, représentée par son Maire, ou son représentant</p> 	<p>La commune de Le Pontet, représentée par son Maire, ou son représentant</p> 
<p>La commune de St Saturnin lès Avignon, représentée par son Maire, ou son représentant</p> 	<p>La commune de Saumane de Vaucluse, représentée par son Maire, ou son représentant</p> 
<p>La commune de Sorgues, représentée par son Maire, ou son représentant</p> 	<p>La commune de Le Thor, représentée par son Maire, ou son représentant</p> 

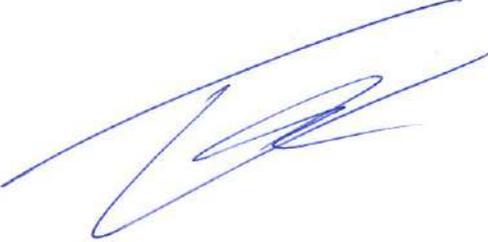


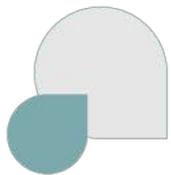
Document contractuel

<p>La commune de Vedène, représentée par son Maire, ou son représentant</p> 	<p>La commune de Velleron, représentée par son Maire, ou son représentant</p> 
<p>Le Syndicat des eaux Rhône Ventoux, représenté par son Président, ou son représentant</p> 	<p>La Fédération départementale de Vaucluse pour la pêche et la préservation des milieux aquatiques, représentée par son président, ou son représentant</p> 
<p>Le Parc Naturel Régional du Mont Ventoux, représenté par son président, ou son représentant</p> 	<p>Le Parc Naturel Régional du Luberon, représenté par sa présidente, ou son représentant</p> 
<p>L'association Les Sorgues Vertes, représentée par sa Présidente, ou son représentant</p> 	<p>L'association Les Chevaliers de l'Onde, représentée par son président, ou son représentant</p> 



Document contractuel

<p>La Fédération Régionale Bio de PACA, représentée par son president, ou son représentant</p> 	<p>L'association Agribio84, représentée par son Président, ou son représentant</p> 
<p>L'entreprise Rousselot, représentée par son Directeur, ou son représentant</p> 	<p>La Chambre d'agriculture du Vaucluse, représentée par sa Présidente, ou son représentant</p> 



ANNEXES – Détails des programmations financières

Les programmations financières établies avec les partenaires concernés en 2022 sont présentées de façon synthétique dans les tableaux suivants. Les détails sont disponibles dans les fiches actions (tome 2).

RECAPITULATIF DES PLANS DE FINANCEMENT DU DEFI TRANSVERSAL

N° action	Intitulé de la fiche actions	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions / projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Base TTC/HT	Estimation coût 1ère phase (en k€) faite en 2022	Estimation coût 2ème phase (k€) faite en 2022	Mode financement	Plan de financement 1ère phase fait en 2022					
													Etat %	AE % jusqu'à 2024	CR % jusqu'en 2025	CD %	Autre %	Auto %
DS_1	Assurer un lien fort entre les observations de terrain et les actions menées	OF1	D&S-OL4 D&S-OL6	Assurer une veille sur le terrain au quotidien	SMBS		1	1&2	Fonct.	26,3	23	PM (financements propres) [Postes]	0%	0%	0%	0%	0%	100%
				Mobiliser des sentinelles de l'environnement bénévoles	Asso. Les Sorgues Vertes		2	1&2	Bénévolat	0	5	NC						
DS_2	Réunir et fédérer les acteurs	OF1	D&S-OL5 D&S-OL6	Développer un réseau d'acteurs autour de la sensibilisation à l'eau et la ressource	à définir suite aux investigations du SMBS en phase 1		2	2	Fonct.	3	9	PM (financements propres) [Postes]	0%	> 2024	0%	0%	0%	100%
				Développer une formation spécifique aux Sorgues à destination des agents territoriaux du territoire	SMBS		2	2	Fonct.	3	9	PM (financements propres) [Postes]	0%	> 2024	0%	0%	0%	100%
				Actualiser la stratégie de communication du SMBS	SMBS		2	1	Fonct.	5		PM (financements propres) [Postes]	0%	0%	0%	0%	0%	100%

RECAPITULATIF DES PLANS DE FINANCEMENT DU DEFI TRANSVERSAL

N° action	Intitulé de la fiche actions	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions / projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Base TTC/HT	Estimation coût 1ère phase (en k€) faite en 2022	Estimation coût 2ème phase (k€) faite en 2022	Mode financement	Plan de financement 1ère phase fait en 2022						
													Etat %	AE % jusqu'à 2024	CR % jusqu'en 2025	CD %	Autre %	Auto %	
DS_3	Comm' auprès des habitants de la plaine et riverains	Sensibilisation aux enjeux de l'eau et éducation à l'environnement : un complément nécessaire pour favoriser la mise en œuvre du SDAGE	D&S-OL5 D&S-OL6	Développer un outil de sensibilisation spécifique aux habitants de la plaine des Sorgues	SMBS		2	1&2	TTC	25	5	Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	30%	0%	0%	0%	70%	
				Développer un outil de sensibilisation spécifique aux riverains	SMBS		1	1&2	TTC	15	3	Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	30%	0%	0%	0%	70%	
				Assurer une mise à jour régulière des outils web	SMBS		1	1&2	Fonct.	4	4	PM (financements propres) [Postes]	0%	0%	0%	0%	0%	100%	
				Diffuser une newsletter informatique sur les caractéristiques des Sorgues et actions menées par le SMBS	SMBS		1	1&2	TTC	6	6	PM (financements propres) [Postes]	0%	0%	0%	0%	0%	100%	
				Promouvoir les informations sur les caractéristiques et enjeux des Sorgues auprès des administrés et des nouveaux habitants	Communes		1	1&2	PM			PM (financements propres)							100%
				Mise en ligne de cartographies sur les caractéristiques et enjeux des Sorgues	SMBS		2	1	Fonct.	3	3	PM (financements propres)							100%
				Mise en place de nudges "Ici commence la Sorgue"	Communes Intercommunalités		2	1&2	TTC	12		PM (financements propres)							100%
				Conférences pédagogiques sur le thème de l'eau	Asso. Les Sorgues Vertes		2	1&2	TTC	4,5	4,5	Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	0%	0%	0%	0%	100%	
				Balades commentées sur les Sorgues	SMBS Asso. Les Sorgues Vertes		2	1&2	Bénévolat Fonct.	4,5	4,5	PM (financements propres) [Postes]	0%	0%	0%	0%	0%	100%	
				Mise en place d'un agenda commun des manifestations sur les Sorgues	SMBS OT Collectivités		2	2	PM		9	PM (phase 2)							100%
				Sensibilisation des pêcheurs aux bonnes pratiques de pêche et à la préservation de l'environnement	FDPMA 84		2	1&2	Fonct.	6	6	PM (Accord cadre FDPMA)							100%

RECAPITULATIF DES PLANS DE FINANCEMENT DU DEFI TRANSVERSAL

N° action	Intitulé de la fiche actions	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions / projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Base TTC/HT	Estimation coût 1ère phase (en k€) faite en 2022	Estimation coût 2ème phase (k€) faite en 2022	Mode financement	Plan de financement 1ère phase fait en 2022					
													Etat %	AE % jusqu'à 2024	CR % jusqu'en 2025	CD %	Autre %	Auto %
DS_4	Comm' auprès des touristes	Sensibilisation aux enjeux de l'eau et éducation à l'environnement : un complément nécessaire pour favoriser la mise en œuvre du SDAGE	D&S-OL4 D&S-OL5 D&S-OL6	Maraudes de l'environnement	SMBS L'Isle sur la Sorgue		1	1&2	TTC (Fonct non pris en compte)	24	58	Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	0%	0%	0%	0%	100%
				Créer et diffuser des courts-métrages thématiques sur les enjeux liés à la rivière	SMBS		1	1&2	TTC	45	15	Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	50%	0%	20%	0%	30%
				Sensibilisation à l'impact des déchets & au "zéro plastique"	SMBS Collectivités Associations envir.	QE-2	1	1&2	Fonct.	12	6	PM (financements propres) [Postes]	0%	0%	0%	0%	0%	100%
				Parcours artistique de culture de rue sur la plaine des Sorgues	SMBS		2	2	PM		20	PM (phase 2)						100%
DS_5	Comm' aux entreprises	Sensibilisation aux enjeux de l'eau et éducation à l'environnement : un complément nécessaire pour favoriser la mise en œuvre du SDAGE	D&S-OL5 D&S-OL6	Développer une offre à caractère pédagogique	SMBS		2	2	PM		5	PM (phase 2)						100%
				Développer un dispositif d'accompagnement technique	SMBS		2	2	PM		5	PM (phase 2)						100%
DS_6	Comm' jeunes générations	Sensibilisation aux enjeux de l'eau et éducation à l'environnement : un complément nécessaire pour favoriser la mise en œuvre du SDAGE	D&S-OL5 D&S-OL6	Dispositif <i>Les Sorgues à l'école</i> : mise en œuvre des programmes annuels PERIODE 2022-2024	SMBS		1	1	TTC	195		Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	70%	0%	0%	0%	30%
				Dispositif <i>Les Sorgues à l'école</i> : mise en œuvre des programmes annuels PERIODE 2025-2028	SMBS		1	1&2	TTC	65	195	Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	> 2024	0	0	0%	100%
				Dispositif <i>Les Sorgues à l'école</i> : développer une boîte à outils à destination des enseignants	SMBS		1	1	TTC	10		Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	0%	0%	0%	0%	100%
				Sensibilisation aux bonnes pratiques de pêche et à la préservation de l'environnement	FDPPMA 84		1	1&2	Fonct.	9	9	PM (Accord cadre FDPPMA)						100%
				Sensibilisation à la problématique des déchets en rivière	Asso. Les Chevaliers de l'onde		1	1&2	Bénévolat	0	0	NC						100%

RECAPITULATIF DES PLANS DE FINANCEMENT DU DEFI TRANSVERSAL

N° action	Intitulé de la fiche actions	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions / projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Base TTC/HT	Estimation coût 1ère phase (en k€) faite en 2022	Estimation coût 2ème phase (k€) faite en 2022	Mode financement	Plan de financement 1ère phase fait en 2022					
													Etat %	AE % jusqu'à 2024	CR % jusqu'en 2025	CD %	Autre %	Auto %
DS_7	Comm' auprès des élus locaux	Sensibilisation aux enjeux de l'eau et éducation à l'environnement : un complément nécessaire pour favoriser la mise en œuvre du SDAGE	D&S-OL5 D&S-OL6	Développer des supports complémentaires pour Ma Pochette des Sorgues : fiches thématiques, cartographies...	SMBS		1	1&2	Fonct.	8	6	PM (financements propres) [Postes]	0%	30%	0%	0%	0%	70%
				Organiser des temps de rencontres et d'échanges thématiques	SMBS		1	1&2	Fonct.	8	6	PM (financements propres) [Postes]	0%	30%	0%	0%	0%	70%
				Lier les connaissances théoriques au terrain : visites de chantiers et de sites aux enjeux particuliers	SMBS		1	1&2	Fonct.	6	3	PM (financements propres) [Postes]	0%	30%	0%	0%	0%	70%
				Elaborer une "charte du délégué des Sorgues"	SMBS		1	2	Fonct.		2	PM (phase 2)						
DS_8	Comm' tout public	Sensibilisation aux enjeux de l'eau et éducation à l'environnement : un complément nécessaire pour favoriser la mise en œuvre du SDAGE	D&S-OL5 D&S-OL6	Aménagement d'un site pédagogique sur la ripisylve fonctionnelle des Sorgues	SMBS		1	1	TTC	35		Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	30%	0%	20%	0%	50%
				Création de différents temps pédagogiques (ateliers)	SMBS		1	1&2	TTC	4	6	Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	0%	0%	0%	0%	100%
				Créer un parcours en visite libre lors des ouvertures du site	SMBS		2	1&2	TTC	12	A définir	Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	0%	0%	0%	0%	100%
				Développer un temps dédié à la création artistique pour sensibiliser aux enjeux des Sorgues et de la ripisylve	SMBS		2	2	TTC		10	PM (phase 2)						

RECAPITULATIF DES PLANS DE FINANCEMENT DU DEFI TRANSVERSAL

N° action	Intitulé de la fiche actions	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions / projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Base TTC/HT	Estimation coût 1ère phase (en k€) faite en 2022	Estimation coût 2ème phase (k€) faite en 2022	Mode financement	Plan de financement 1ère phase fait en 2022					
													Etat %	AE % jusqu'à 2024	CR % jusqu'en 2025	CD %	Autre %	Auto %
DS_9	Concilier les usages de loisirs associés à la rivière entre eux et avec le milieu naturel	OF0 OF1 MIA0101 MIA0701	D&S-OL3	Faire vivre la Charte de la Sorgue amont	SMBS	DS-3 DS-4	1	1&2	Fonct.	18	15	PM (financements propres) [Postes]	0%	50%	0%	0%	0%	50%
				Etudier l'incidence des usages de loisirs sur le milieu naturel : mieux estimer les pressions sur la rivière (notamment pêche et fréquentation touristiques des Sorgues) et estimer leurs impacts sur le milieu naturel	SMBS	DS-12		1	TTC	250		Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	30%	0%	20%	0%	50%
DS_10	Faire vivre le Contrat de rivière	OF2 OF4	Ensemble de toutes les orientations locales	Animation du Contrat de rivière	SMBS		1	1&2	Fonct.	25	25	PM (financements propres) [Postes]	0%	50%	0%	0%	0%	50%
				Promotion du Contrat de rivière	SMBS		1	1	TTC	15		Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	50%	10%	20%	0%	20%
				Réalisation d'un bilan à mi-parcours et précision/complétude des actions de la phase 2	SMBS		1	1	TTC	20		Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	> 2024	30%	20%	0%	50%
				Réalisation d'un bilan final	SMBS		1	2	TTC		25	PM (phase 2)				20%		80%

RECAPITULATIF DES PLANS DE FINANCEMENT DU DEFI TRANSVERSAL

N° action	Intitulé de la fiche actions	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions / projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Base TTC/HT	Estimation coût 1ère phase (en k€) faite en 2022	Estimation coût 2ème phase (k€) faite en 2022	Mode financement	Plan de financement 1ère phase fait en 2022					
													Etat %	AE % jusqu'à 2024	CR % jusqu'en 2025	CD %	Autre %	Auto %
DS_11	Mettre en œuvre la stratégie de maîtrise foncière des bords de Sorgues	OF1 OF4 OF6 OF8 MIA0601 MIA0701	D&S-OL1 D&S-OL2	Formaliser et partager la stratégie de maîtrise foncière du SMBS (intégrant le PGSZH en cours de finalisation)	SMBS		1	1	Fonct.	4		PM (financements propres) [Postes]	0%	50%	0%	0%	0%	50%
				Surveillance, acquisitions foncières et contractualisations avec les propriétaires PERIODE 2022-2024	SMBS	inondations	1	1	TTC	330		Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	70%	0%	20%	0%	10%
				Surveillance, acquisitions foncières et contractualisations avec les propriétaires PERIODE 2025-2028	SMBS	inondations	1	1&2	TTC	110	330	Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	> 2024	0%	20%	0%	80%
				Etude visant à établir des plans de gestion sur les parcelles acquises par le SMBS	SMBS	MA-3 MA-5	1	1&2	TTC	120	10	Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	14%	0%	20%	0%	67%
				Mettre en œuvre les nouveaux plans de gestions sur les parcelles du SMBS	SMBS	MA-3 MA-5	1	1&2	PM		A définir	PM (phase 2)						100%
				Favoriser la prise en compte des enjeux "rivière" dans les démarches de planification urbaine	SMBS		1	1&2	Fonct.	37	30	PM (financements propres) [Postes]	0%	50%	0%	0%	0%	50%
				Mettre à jour le guide sur la prise en compte des enjeux liés à la rivière (biodiversité, imperméabilisation des sols...) dans les documents de planification urbaine	SMBS		2	2	TTC		50	PM (phase 2)				20%		80%
				Restaurer une ripisylve fonctionnelle et favoriser les réservoirs biologiques	SMBS	MA-5						PM (lien inter-actions)						100%

RECAPITULATIF DES PLANS DE FINANCEMENT DU DEFI TRANSVERSAL

N° action	Intitulé de la fiche actions	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions / projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Base TTC/HT	Estimation coût 1ère phase (en k€) faite en 2022	Estimation coût 2ème phase (k€) faite en 2022	Mode financement	Plan de financement 1ère phase fait en 2022					
													Etat %	AE % jusqu'à 2024	CR % jusqu'en 2025	CD %	Autre %	Auto %
DS_12	Mutualiser les données disponibles	OF0 OF1 OF2	Ensemble de toutes les orientations locales	Etude de pré-configuration d'un observatoire des Sorgues	SMBS		1	1	TTC	12		Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	50%	10%	20%	0%	20%
				Création d'une plate-forme Internet (webSIG)	SMBS		1		TTC	20		Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	50%	10%	20%	0%	20%
				Acquisitions de données pour alimenter l'observatoire	SMBS		1		Fonct.	30	30	PM (financements propres)	0%	0%	0%	0%	0%	100%
				Animation de l'observatoire des Sorgues	SMBS		1		Fonct.	24	36	PM (financements propres) [Postes]	0%	0%	0%	0%	0%	100%
DS_13	Gérer la plaine des Sorgues en relation avec ses affluents et son confluent de types méditerranéens	OF4	Ensemble de toutes les orientations locales	Liens avec l'Ouvèze et les affluents du Sud Ouest Mont Ventoux et la Nesque	SMBS		1	1&2	Fonct.	16	15	PM (financements propres) [Postes]	0%	50%	0%	0%	0%	50%
				Etude d'opportunité d'un SAGE	SMBS en partenariat avec EPAGE SOMV Synd. de la Nesque PNR du Lubéron PNR du Mont Ventoux		2	2	TTC		60	PM (phase 2)				20%		80%
DS_14	Participer aux différentes démarches en relations avec la plaine des Sorgues	OF4	Ensemble de toutes les orientations locales	Partage d'expertises	SMBS		1	1&2	Fonct.	9	6	PM (financements propres) [Postes]	0%	50%	0%	0%	0%	50%

RECAPITULATIF DES PLANS DE FINANCEMENT DU DEFI MILIEUX AQUATIQUES

N° action	Intitulé de la fiche actions	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Base TTC/HT	Estimation coût 1ère phase (en k€) faite en 2022	Estimation coût 2ème phase (k€) faite en 2022	Mode financement	Plan de financement 1ère phase fait en 2022					
													Etat %	AE % jusqu'à 2024	CR % jusqu'en 2025	CD %	Autre %	Auto %
MA_1	Etudier les caractéristiques du milieu naturel	OF6 MIA0303	MA-OL1	Etude de caractérisation de la répartition de la végétation aquatique sur les Sorgues	FDPPMA 84		2	1	TTC	15		PM (Accord cadre FDPPMA)						100%
				Etude du volet "milieux aquatiques" des atlas de la biodiversité communaux	SMBS Communes		2	1&2	TTC	40		AAP OFB sous réserve sélection	80%	0%	0%	0%	0%	20%
				Etudes menées dans le cadre de Natura 2000 (volet milieu aquatique)	SMBS		2	1&2	PM			Natura 2000						100%
				Simuler le débit de la Fontaine de Vaucluse en périodes extrêmes et améliorer le modèle	SMBS	RE-1 I-2	1	1&2	Fonct.	7	6	PM (financements propres) [Postes]	0%	50%	0%	0%	0%	50%
				Mutualiser les données disponibles	SMBS	DS-12			PM			PM (lien inter-actions)						100%
				Etude d'actualisation du plan de gestion de la ripisylve des Sorgues	SMBS	MA-5			PM			PM (lien inter-actions)						100%
				Recueillir les mémoires des anciens	Asso. Les Sorgues Vertes	I-3			PM			PM (lien inter-actions)						100%
				Suivre le réseau de mesure de débits existants et établir des courbes de tarage	SMBS	RE-3 I-2			PM			PM (lien inter-actions)						100%
MA_2	Améliorer la fonctionnalité biologique de la rivière	OF6	MA-OL2	Restaurer et entretenir les frayères	FDPPMA 84		2	1&2	Font.	21	21	PM (Accord cadre FDPPMA-AE et CR)						100%
				Suivre les frayères	FDPPMA 84		2	1&2	Fonct.	7	3,5	PM (Accord cadre FDPPMA-AE et CR)						100%
				Diversifier les écoulements dans la traversée de Velléron	FDPPMA 84		2	2	HT	20	20	Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	50%	30%	0%	0%	20%
				Effacer le seuil de Beaugard (ROE66327) et le plan d'eau associé - phase études	FDPPMA 84		2	1	PM	40		PM (étude en cours)						100%
				Effacer le seuil de Beaugard (ROE66327) et le plan d'eau associé - phase travaux	FDPPMA 84		2	1	HT	200		Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	50% A confirmer	10% suivant DDS	0%	0%	40%

RECAPITULATIF DES PLANS DE FINANCEMENT DU DEFI MILIEUX AQUATIQUES

N° action	Intitulé de la fiche actions	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Base TTC/HT	Estimation coût 1ère phase (en k€) faite en 2022	Estimation coût 2ème phase (k€) faite en 2022	Mode financement	Plan de financement 1ère phase fait en 2022						
													Etat %	AE % jusqu'à 2024	CR % jusqu'en 2025	CD %	Autre %	Auto %	
MA_3	Protéger et gérer les zones humides	OF6 MIA0602	MA-OL1 MA-OL2	Etude de diagnostic préventif des ouvrages hydrauliques structurants	SMBS		1	1	TTC	100		Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	> 2024	20%	20%	0%	60%	
				Travaux de restauration des ouvrages hydrauliques structurants identifiés dans l'étude diagnostic	SMBS		1	2	PM		A définir			20%		80%			
				Etude historique des ouvrages hydrauliques	SMBS	inondations	2	2	TTC		20			20%		80%			
				Etude de coordination de la gestion des ouvrages	SMBS	ressource inondations	1	2	TTC		40			20%		80%			
				Etudes préalable et de conception pour la restauration de l'ouvrage "Acticentre" à L'Isle sur la Sorgue (barrage de la pyramide ; ROE53180)	SMBS	MA-4	1	1	HT	58			Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	50%	10%	20%	0%	20%
				Finaliser la mise en place de l'ENS et mettre en œuvre le plan de gestion sur la zone humide des Rochières-Herbages : acquisitions foncières	SMBS		1	1&2	TTC	150	125		PM (dispositif ENS)						100%
				Mettre en œuvre la stratégie de maîtrise foncière des bords de Sorgues	SMBS	DS-11			PM				PM (lien inter-actions)						100%

RECAPITULATIF DES PLANS DE FINANCEMENT DU DEFI MILIEUX AQUATIQUES

N° action	Intitulé de la fiche actions	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Base TTC/HT	Estimation coût 1ère phase (en k€) faite en 2022	Estimation coût 2ème phase (k€) faite en 2022	Mode financement	Plan de financement 1ère phase fait en 2022									
													Etat %	AE % jusqu'à 2024	CR % jusqu'en 2025	CD %	Autre %	Auto %				
MA_4	Restaurer la continuité piscicole	OF6 MIA0301	MA-OL2	Animer la dynamique sur la plaine des Sorgues	SMBS		1	1&2	Fonct.	3,5	3	PM (financements propres) [Postes]	0%	50%	0%	0%	0%	50%				
				Restaurer la continuité piscicole sur le barrage de Valobre (ROE45431) - Travaux d'effacement partiel	Propriétaire		1	1	PM												100%	
				Restaurer la continuité piscicole sur le seuil de Mousquety (ROE53157) - Travaux d'amélioration de la fonctionnalité de la passe à poissons	Propriétaire		1	1	PM													100%
				Restaurer la continuité piscicole sur le seuil du Moulin de la Ville (ROE48523) - Travaux d'amélioration de la fonctionnalité de la passe à poissons	Propriétaire		1	1	PM													100%
				Restaurer la continuité piscicole sur le seuil à l'aval de la Sorgue du Trentin (barrage de l'lette ou Moulin du pont ; ROE45429) - phase études	FDPPMA 84		1	1	HT				41			Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	50%	26%	0%	0%	24%
				Restaurer la continuité piscicole sur le seuil à l'aval de la Sorgue du Trentin (barrage de l'lette ou Moulin du pont ; ROE45429) - phase travaux	FDPPMA 84		1	1	HT				100			Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	50%	Dans cadre accord cadre FDPPMA/Région	0%	0%	20%
				Restaurer la continuité piscicole sur la prise d'eau du moulin Giraud (ROE48515) - phase études	FDPPMA 84		1	2	HT						15	PM (phase 2)						100%
				Etudes de conception pour la mise en place une passe à poissons sur l'ouvrage d'Acticentre à L'Isle sur la Sorgue (barrage de la pyramide ; ROE53180)	Propriétaire		MA-3	1	1	HT						PM (lien inter-actions)						100%
				Evaluer l'efficacité des dispositifs de franchissement piscicoles réalisés	FDPPMA 84		MA-7									PM (lien inter-actions)						100%
				Surveiller et entretenir les passes à poissons existantes	SMBS Propriétaires privés			1	1&2	Fonct.				12,3	10,5	PM (financements propres) [Postes]	0%	0%	0%	0%	0%	100%

RECAPITULATIF DES PLANS DE FINANCEMENT DU DEFIL MILIEUX AQUATIQUES

N° action	Intitulé de la fiche actions	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Base TTC/HT	Estimation coût 1ère phase (en k€) faite en 2022	Estimation coût 2ème phase (k€) faite en 2022	Mode financement	Plan de financement 1ère phase fait en 2022						
													Etat %	AE % jusqu'à 2024	CR % jusqu'en 2025	CD %	Autre %	Auto %	
MA_5	Restaurer une ripisylve fonctionnelle et favoriser les réservoirs biologiques	OF2 OF6 MIA0602	MA-OL1 MA-OL2 MA-OL3	Travaux de gestion et de restauration de la ripisylve PERIODE 2022-2024	SMBS	I-1	1	1	HT	485		Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	30% de la demande prévue en 2023	0%	30%	0%	40%	
				Travaux de gestion et de restauration de la ripisylve PERIODE 2025-2028	SMBS	I-1	1	1&2	HT	430	430	Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	> 2024	0%	30%	0%	70%	
				Suivre et lutter contre les plantes invasives de la ripisylve et du lit (actions menées en régie)	SMBS	DS-3 DS-7 DS-8	1	1&2	Fonct.	6	5	PM (financements propres) [Postes]	0%	30%	0%	0%	0%	70%	
				Etude d'actualisation du plan de gestion de la ripisylve et du lit des Sorgues	SMBS	MA-1	1	1	HT	96,8		Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	50%	0%	30%	0%	20%	
				Etablir et promouvoir une "charte" de bonnes pratiques des riverains	SMBS		2	2	Fonct.		6	PM (phase 2)							100%
				Mettre en œuvre la stratégie de maîtrise foncière des bords de Sorgues	SMBS	DS-11			PM			PM (lien inter-actions)							
MA_6	Accompagner les exploitants agricoles pour une meilleure prise en compte de la trame turquoise	OF6 AGR0303	MA-OL3	Animations et sensibilisation aux enjeux liés à la trame turquoise auprès des agriculteurs de la plaine des Sorgues	Collaboration Bio de PACA, Agribo84 & SMBS		2	1	TTC	4		AAP Biodiversité sous réserve sélection	0%	70%	0%	0%	0%	30%	
				Enquête sur les pratiques en bords de rivière / trame turquoise, sur la plaine des Sorgues	Collaboration Bio de PACA, Agribo84 & SMBS		2	1	TTC	13		AAP Biodiversité sous réserve sélection	0%	70%	0%	0%	0%	30%	
				Accompagnements d'agriculteurs de la plaine des Sorgues volontaires dans l'amélioration des pratiques (agriculture biologique, plantation de haies...), pour des diagnostics environnementaux	Collaboration Bio de PACA, Agribo84 & SMBS	Qualité de l'eau	2	1	TTC	23		AAP Biodiversité sous réserve sélection	0%	70%	0%	0%	0%	30%	
				Diagnostics trame turquoise auprès d'agriculteurs volontaires	Collaboration Bio de PACA, Agribo84 & SMBS		2	1	TTC	23		AAP Biodiversité sous réserve sélection	0%	70%	0%	0%	0%	30%	
				Accompagnement aux changements de pratiques vis-à-vis de la préservation de la trame turquoise	Collaboration Bio de PACA, Agribo84 & SMBS		2	1	TTC	5		AAP Biodiversité sous réserve sélection	0%	70%	0%	0%	0%	30%	

RECAPITULATIF DES PLANS DE FINANCEMENT DU DEFI MILIEUX AQUATIQUES

N° action	Intitulé de la fiche actions	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Base TTC/HT	Estimation coût 1ère phase (en k€) faite en 2022	Estimation coût 2ème phase (k€) faite en 2022	Mode financement	Plan de financement 1ère phase fait en 2022					
													Etat %	AE % jusqu'à 2024	CR % jusqu'en 2025	CD %	Autre %	Auto %
MA-7	Evaluer l'efficacité des dispositifs de franchissement piscicoles sur les tronçons restaurés	OF0 OF2 OF6 MIA0301	MA-OL1	Evaluer l'efficacité des dispositifs de franchissement piscicoles réalisés et augmenter la connaissance sur les populations piscicoles sur le réseau des Sorgue	FDDPMA 84	MA-4	2	1&2	TTC	34,5	21	Contrat de rivière "Les Sorgues"	0	50%	Financements apportés via convention cadre FDDPMA /CR	0%	0%	50%

RECAPITULATIF DES PLANS DE FINANCEMENT DU DEFI QUALITE DES EAUX

N° action	Intitulé de la fiche actions	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Base TTC/HT	Estimation coût 1ère phase (en k€) faite en 2022	Estimation coût 2ème phase (k€) faite en 2022	Mode financement	Plan de financement 1ère phase fait en 2022					
													Etat %	AE % jusqu'à 2024	Région % jusqu'en 2025	CD %	Autre %	Auto %
QE_1	Mieux appréhender la qualité des eaux et son évolution	OF0 OF2	QE-OL1	Suivre les points noirs principaux identifiés et les impacts des efforts menés, sur les eaux de surface des Sorgues	CD 84		1	1&2	TTC part relative aux Sorgues	15	15	Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	50%	Dans cadre aide régionale annuelle au suivi qualité du CD84	0%	30%	
				Suivre l'évolution de la température de l'eau dans l'espace et le temps	FDPPMA 84		2	1&2	TTC	4	3	PM (Accord cadre FDPPMA)						100%
				Etudier en continu de la qualité de l'eau	SMBS FDPPMA 84		2	2	PM		20	PM (phase 2)				20%		80%
				Estimer l'impact du Contrat de rivière sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques	SMBS		1	2	PM		50	PM (phase 2)				20%		80%
QE_2	Limiter les déchets dans la rivière	OF5	QE-OL2	Intercepter les déchets issus des réseaux pluviaux	CASC	DS-3	1	1	HT	45		PM (Contrat de rivière de l'Ouvèze)					100%	
				Intercepter les déchets dans la rivière, à l'aval d'une agglomération	SMBS	DS-3 DS_4	1	2	HT		55	PM (phase 2)					100%	
				Opérations de nettoyage	Associations locales Collectivités SMBS Entreprises locales	DS-3	1	1&2	Fonct. Bénévolat	10	10	PM (financements propres)	0%	0%	0%	0%	0%	100%
QE_3	Limiter les risques de pollutions (hors eaux usées urbaines)	OF5 ASS0201 AGR0303	QE-OL2	Actualiser le Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux Pluviales et de Ruissellement sur Sorgues et Althen des Paluds	CASC	I-5	1	1	HT	250		Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	50%	0%	0%	0%	50%
				Mettre en œuvre le Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux Pluviales et de Ruissellement sur le territoire du Grand Avignon	Grand Avignon	I-5	1	1	PM Voir l'étude d'actualisation du SDA			PM (contrat d'agglomération)						100%
				Guide eaux pluviales	SMBS	I-5						PM (lien inter-actions)						100%
				Limiter les pollutions phytosanitaires	Communes Intercommunalités		2	1&2	PM			PM (financements propres)	0%	0%	0%	0%	0%	100%
				Limiter les risques de pollutions accidentelles dans la rivière et mieux appréhender et partager l'impact potentiel des rejets de la station d'épuration	Entreprise Rousselot		2	1	PM			PM (financements propres)	0%	0%	0%	0%	0%	100%

RECAPITULATIF DES PLANS DE FINANCEMENT DU DEFI QUALITE DES EAUX

N° action	Intitulé de la fiche actions	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Base TTC/HT	Estimation coût 1ère phase (en k€) faite en 2022	Estimation coût 2ème phase (k€) faite en 2022	Mode financement	Plan de financement 1ère phase fait en 2022					
													Etat %	AE % jusqu'à 2024	Région % jusqu'en 2025	CD %	Autre %	Auto %
QE_4	Limiter les impacts de l'assainissement des eaux usées : mieux contrôler et limiter les déversements en eaux usées au milieu naturel sur le territoire de la CCPSMV	OF5 ASS0302	QE-OL2	Géoréférencement de tous les réseaux et ouvrages	CCPSMV		1	1&2	HT	90	120	Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	50%	0%	0%	50%	0%
				Mise en place du Diagnostic Permanents	CCPSMV		1	1	HT	120		Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	50%	0%	0%	50%	0%
				Mise en place de suivi de hauteur de nappes	CCPSMV	RE-3	1	1	HT	50		Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	50%	0%	0%	0%	50%
				Programmes du SDIA réseaux PERIODE 2023-2024	CCPSMV		1	1	HT	3 445		Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	22%	0%	0%	0%	78%
				Programmes du SDIA réseaux PERIODE 2025-2028	CCPSMV		1	1&2	HT	1 000	3 000	Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	>2024	0%	0%	0%	100%
				Programmes du SDIA ouvrage	CCPSMV		1	1&2	HT	2 000	2 000	Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	0%	0%	0%	0%	100%
				Réalisation des Analyses de défaillances des systèmes	CCPSMV		1	1	HT	35		Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	0%	0%	0%	0%	100%
				Actualisation du SDIA	CCPSMV		1	1	HT	120		PM (demande d'aide déjà déposée)	0%	0%	0%	0%	0%	100%
				Reéhabilitation de la STEP du Petit Palais à L'Isle sur la Sorgue	CCPSMV		2		HT	150		Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	30%	0%	0%	0%	70%
QE_5	Mieux appréhender la qualité des eaux et son évolution : rechercher et réduire les substances dangereuses dans les eaux d'assainissement	OF5 ASS0101	QE-OL1	RSDE phase 2 initial	CCPSMV		1	1	HT	30,0		Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	0%	0%	0%	100%	0%
				RSDE phase 2 recherche amont et plan d'action	CCPSMV		1	1	HT	30,0		Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	0%	0%	0%	100%	0%

RECAPITULATIF DES PLANS DE FINANCEMENT DU DEFI QUALITE DES EAUX

N° action	Intitulé de la fiche actions	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Base TTC/HT	Estimation coût 1ère phase (en k€) faite en 2022	Estimation coût 2ème phase (k€) faite en 2022	Mode financement	Plan de financement 1ère phase fait en 2022						
													Etat %	AE % jusqu'à 2024	Région % jusqu'en 2025	CD %	Autre %	Auto %	
QE_6	Améliorer l'assainissement sur la commune d'Althen des Paluds	OF5 ASS0302	QE-OL2	Extension des réseaux d'assainissement collectif quartier 5 chemins et rue de la Grave	Syndicat des eaux Rhône Ventoux		1	1&2	HT	297,6	446,4	Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	0%	0%	0%	0%	100%	
				Extension des réseaux d'assainissement collectif rue André de Richad	Syndicat des eaux Rhône Ventoux		1	1&2	HT	134,2	201,2	Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	0%	0%	0%	0%	100%	
				Renouvellement de la station d'épuration	Syndicat des eaux Rhône Ventoux		1	1	HT	3 285		Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	4%	0%	0%	0%	96%	
QE_7	Améliorer l'assainissement sur la commune de Bédarrides	OF5 ASS0302	QE-OL2	Extension des réseaux d'assainissement collectif quartiers Plan du Rhône et Noffres	Syndicat des eaux Rhône Ventoux		1	1	HT	1 900		Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	0%	0%	0%	0%	100%	
				Extension des réseaux d'assainissement collectif route d'Entraigues	Syndicat des eaux Rhône Ventoux		1	1	HT	990		Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	0%	0%	0%	0%	100%	
				Diagnostic du réseau d'assainissement de la commune	Syndicat des eaux Rhône Ventoux		1	1	HT	150		Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	50%	0%	0%	0%	50%	
QE_8	Améliorer l'assainissement sur la commune de Montoux	OF5 ASS0302	QE-OL2	Limiter les eaux claires parasites chemin des Bravoux	Syndicat des eaux Rhône Ventoux		1	1	PM			PM (impact des Sorgues via périmètre SOMV)						100%	
				Limiter les eaux claires parasites Bd Commandant Dampéine	Syndicat des eaux Rhône Ventoux		1	1	PM			PM (impact des Sorgues via périmètre SOMV)							100%
				Limiter les eaux claires parasites Bd Trewey	Syndicat des eaux Rhône Ventoux		1	1	PM			PM (impact des Sorgues via périmètre SOMV)							100%
				Limiter les eaux claires parasites Centre Ville, rue de l'Hôpital	Syndicat des eaux Rhône Ventoux		1	1	PM			PM (impact des Sorgues via périmètre SOMV)							100%
				Limiter les eaux claires parasites Centre Ville, rue Dauphiné à rue d'Avignon	Syndicat des eaux Rhône Ventoux		1	1	PM			PM (impact des Sorgues via périmètre SOMV)							100%
				Limiter les eaux claires parasites Bd Pasteur	Syndicat des eaux Rhône Ventoux		1	1	PM			PM (impact des Sorgues via périmètre SOMV)							100%

RECAPITULATIF DES PLANS DE FINANCEMENT DU DEFI QUALITE DES EAUX

N° action	Intitulé de la fiche actions	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Base TTC/HT	Estimation coût 1ère phase (en k€) faite en 2022	Estimation coût 2ème phase (k€) faite en 2022	Mode financement	Plan de financement 1ère phase fait en 2022					
													Etat %	AE % jusqu'à 2024	Région % jusqu'en 2025	CD %	Autre %	Auto %
QE_9	Améliorer l'assainissement sur la commune de Pernes les Fontaines	OF5 ASS0302	QE-OL2	Traitement phosphore de la station d'épuration	Syndicat des eaux Rhône Ventoux		1	1	PM			PM (impact des Sorgues via périmètre Nesque)						100%
				Diagnostic du réseau d'assainissement de la commune	Syndicat des eaux Rhône Ventoux		1	1	PM			PM (impact des Sorgues via périmètre Nesque)						
QE_10	Améliorer l'assainissement sur le territoire du Grand Avignon	OF5 ASS0302	QE-OL2	Mettre en œuvre le SDA en cours de révision	Grand Avignon		1	1&2	PM Voir l'étude d'actualisation du SDA			PM (contrat d'agglomération)						100%

RECAPITULATIF DES PLANS DE FINANCEMENT DU DEFI RESSOURCES

N° action	Intitulé de la fiche actions	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Base TTC/HT	Estimation coût 1ère phase (en k€) faite en 2022	Estimation coût 2ème phase (k€) faite en 2022	Mode financement	Plan de financement 1ère phase fait en 2022						
													Etat %	AE % jusqu'à 2024	Région % jusqu'en 2025	CD %	Autre %	Auto %	
RE_1	Etudier la ressource stratégique des Calcaires urgoniens du plateau de Vaucluse et de la Montagne de Lure (FRDG130)	OF1 OF7	RE-OL1 RE-OL2 RE-OL3	Coopération dans les domaines d'études et de recherches scientifiques d'intérêt commun	SMBS PNR Lubéron PNR Mont Ventoux		1	1&2	Fonct.	3	3	PM (financements propres) [Postes]	0%	70%	0%	0%	0%	30%	
				Améliorer les interconnexions entre le monde de la Recherche et les acteurs de terrain	SMBS Université Avignon		1	1&2	Fonct.	7	6	PM (financements propres) [Postes]	0%	70%	0%	0%	0%	30%	
				Etudes de pré-définition de l'étude sur la ressource stratégique et de la définition des zones de sauvegarde	SMBS PNR Lubéron PNR Mont Ventoux		1	1	Fonct.	10		PM (financements propres)	0%	0%	0%	0%	0%	100%	
				Etude des zones de sauvegarde de la ressource stratégique et définition des zones de sauvegarde	SMBS PNR Lubéron PNR Mont Ventoux		1	1	TTC	180		Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	60%	0%	20%	0%	20%	
				Etude d'impact des mécanismes de transfert d'eau sur la résilience des aquifères karstiques aux changements globaux ; Etude de trois sous-bassins de l'hydrosystème de Fontaine de Vaucluse	Université Avignon - UMR EMMAH		1	1&2	TTC	110	22	Bourse de thèse sous réserve sélection pour une bourse régionale							100%
				Etude d'exploration du potentiel de l'ADN environnemental pour le suivi de la dynamique des transferts de masse entre les pertes de la Nesque et l'exutoire de la Fontaine de Vaucluse	Université Avignon - UMR EMMAH		2	1	TTC	4		PM (financements propres)	0%	0%	0%	0%	0%	100%	

RECAPITULATIF DES PLANS DE FINANCEMENT DU DEFI RESSOURCES

N° action	Intitulé de la fiche actions	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Base TTC/HT	Estimation coût 1ère phase (en k€) faite en 2022	Estimation coût 2ème phase (k€) faite en 2022	Mode financement	Plan de financement 1ère phase fait en 2022					
													Etat %	AE % jusqu'à 2024	Région % jusqu'en 2025	CD %	Autre %	Auto %
RE_1 Suite	Etudier la ressource stratégique des Calcaires urgoniens du plateau de Vaucluse et de la Montagne de Lure (FRDG130) Suite	OF1 OF7	RE-OL1 RE-OL2 RE-OL3	Consolider l'instrumentation de l'impluvium et suivre les niveaux piézométriques dans l'urgonien sous couverture	Université Avignon - UMR EMMAH		2	1	TTC	20		PM (financements propres)	0%	0%	0%	0%	0%	100%
				Etude des transferts lors des crues depuis les bassins tertiaires au travers des éléments traces	Université Avignon - UMR EMMAH Université de Montpellier SMBS	inondations	2	1	Fonct.	9	9	PM (financements propres) [Postes]	0%	70%	0%	0%	0%	30%
				Etude d'amélioration du modèle simulant le débit de la Fontaine de Vaucluse suivant les précipitations sur l'aquifère de la Fontaine de Vaucluse	SMBS en partenariat avec l'Université d'Avignon	Milieu aquatiques inondation	1	2	PM			PM (phase 2)				20%		80%
				Favoriser la transparence sur les épandages menés sur l'impluvium de la Fontaine de Vaucluse	Entreprise Rousselot en partenariat avec la Chambre d'agriculture	Qualité des Eaux	2	1	Fonct.	1		PM (financements propres)	0%	0%	0%	0%	0%	100%
RE_2	Favoriser les économies d'eau	OF0 OF7 RES0203 RES0202 RES0201	RE-OL3	Etudier les modalités les plus adaptées aux enjeux et caractéristiques locaux	SMBS Communes Intercommunaliés	inondations	2	1	Fonct.	3		PM (financements propres) [Postes]	0%	> 2024	0%	0%	0%	100%
				Valoriser et mettre en œuvre les projets définis	SMBS Communes Intercommunaliés	inondations	2	2	PM			PM (phase 2)					100%	
				Elaborer un guide de prise en compte des eaux pluviales	SMBS	I-5 QE-3						PM (lien inter-actions)					100%	

RECAPITULATIF DES PLANS DE FINANCEMENT DU DEFI RESSOURCES

N° action	Intitulé de la fiche actions	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Base TTC/HT	Estimation coût 1ère phase (en k€) faite en 2022	Estimation coût 2ème phase (k€) faite en 2022	Mode financement	Plan de financement 1ère phase fait en 2022					
													Etat %	AE % jusqu'à 2024	Région % jusqu'en 2025	CD %	Autre %	Auto %
RE_3	Etudier la répartition des débits dans le réseau des Sorgues et connaître le lien nappe / rivière	OF7	RE-OL1	Etude d'implantation d'un réseau piézométrique	SMBS		2	1	TTC	15		Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	> 2024	30%	20%	0%	50%
				Travaux d'équipement d'un réseau piézométrique	SMBS		2	2	PM			PM (phase 2)			20%		80%	
				Etude des relations nappe / rivière	SMBS		2	2	PM			PM (phase 2)			20%		80%	
				Suivre le réseau de mesure de débits existants et établir des courbes de tarage	SMBS	MA-1 I-2	1	1	Fonct.	18	15	PM (financements propres) [Postes]	0%	50%	0%	0%	0%	50%
RE_4	Suivre la qualité de la ressource souterraine FRDG353 / Alluvions des plaines du Comtat	OF2	RE-OL1	Suivi annuel sur les nappes d'accompagnement de la Sorgue	CD 84		2	1	TTC part relative aux Sorgues	19	19	Contrat de rivière "Les Sorgues" (inclus dans un DDS pour tout le 84)	0%	50%	Dans cadre aide régionale annuelle au suivi qualité du CD84		0%	30%
RE_5	Etudier la restauration du potentiel écologique d'un secteur déficitaire sur la Sorgue de Velleron	OF7 MIA0202	RE-OL3	Etude des débits biologiques, recensement et caractérisation des prélèvements agricoles, étude de gestion des flux hydrauliques	SMBS		2	2	TTC		90	PM (phase 2)				20%		80%
RE_6	Trouver des utilisations pour l'eau en sortie de stations d'épuration	OF7 RES0203	RE-OL3	Etudes	CCPSMV		1	1	HT	11		Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	0%	0%	0%	0%	100%
				Travaux	CCPSMV		1	1	HT	50,0		Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	0%	0%	0%	0%	100%

RECAPITULATIF DES PLANS DE FINANCEMENT DU DEFI INONDATIONS

N° action	Intitulé de la fiche actions	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Base TTC/HT	Estimation coût 1ère phase (en k€) faite en 2022	Estimation coût 2ème phase (k€) faite en 2022	Mode financement	Plan de financement 1ère phase fait en 2022						
													Etat %	AE % jusqu'à 2024	Région % jusqu'en 2025	CD %	Autre %	Auto %	
L_1	Mieux gérer les risques inondations	OF8	I-OL1 I-OL2 I-OL3	Animation de l'élaboration et de la mise en œuvre du PAPI	SMBS		1	1	Fonct.	180		PM (financements propres) [Postes]	40%	0%	0%	0%	0%	60%	
				Définition et mise en œuvre du Programme d'études préalables au PAPI des Sorgues	SMBS		1	1	TTC	680		Contrat de rivière "Les Sorgues"	40%	0%	0%	20%	0%	40%	
				Constitution du dossier de demande de labélisation PAPI	SMBS		1	2	PM		A définir	PM (phase 2)				20%		80%	
				Mettre en œuvre le PAPI d'intention notamment les actions définies en matière de * cartographie des zones inondables * définition, études et travaux sur les systèmes d'endigement * désimperméabilisation et non imperméabilisation * développement de la culture du risque * actualisation du schéma directeur d'aménagement du Canal de Vaucluse (dont 3ème branche) * développement du réseau de mesures des débits * complément des repères de crues * élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde * guide de prise en compte des eaux pluviales ...	SMBS		1	2	PM		A définir	PM (phase 2)							100%
				Gérer les stations de pompages	SMBS		1	1&2	Fonct.	26	26	PM (financements propres) [Postes]	0%	0%	0%	0%	0%	100%	
				Réguler les populations de ragondins	SMBS		1	1&2	Fonct.	11	11	PM (financements propres) [Postes]	0%	0%	0%	0%	0%	100%	
				Cartographier les mayres et fossés	SMBS+Chambre agri ASA/ASCO		2	1&2	PM			PM (financements propres)	0%	0%	0%	0%	0%	100%	
				Entretenir les mayres et fossés	Communes ASA/ASCO		2	1&2	PM			PM (financements propres)	0%	0%	0%	0%	0%	100%	
				Etude historique des ouvrages hydrauliques	SMBS	MA-3						PM (phase 2)				20%		80%	
				Restaurer une ripisylve fonctionnelle et favoriser les réservoirs biologiques	SMBS	MA-5						PM (lien inter-actions)						100%	

RECAPITULATIF DES PLANS DE FINANCEMENT DU DEFI INONDATIONS

N° action	Intitulé de la fiche actions	Cadre orientations fondamentales du SDAGE et mesures du PDM	Cadre orientations locales du Contrat de rivière	Détail du contenu de la fiche action : projets concernés par l'action	Maître ouvrage	Liens entre actions/projets	Priorité contrat de rivière	Phasage (prévu en 2022)	Base TTC/HT	Estimation coût 1ère phase (en k€) faite en 2022	Estimation coût 2ème phase (k€) faite en 2022	Mode financement	Plan de financement 1ère phase fait en 2022							
													Etat %	AE % jusqu'à 2024	Région % jusqu'en 2025	CD %	Autre %	Auto %		
L_2	Améliorer la surveillance et les dispositifs de prévision et d'alerte	OF8	I-OL1 I-OL2 I-OL3	Faire bénéficier les communes du service "Predict"	SMBS		1	1&2	TTC	90	90	PM (financements propres)	0%	0%	0%	0%	0%	100%		
				Suivre le réseau de mesure de débits existants et établir des courbes de tarage	SMBS	MA-1 RE-3							PM (lien inter-actions)							100%
				Simuler le débit de la Fontaine de Vaucluse en périodes extrêmes et améliorer le modèle	SMBS	RE-1 MA-1								PM (lien inter-actions)						
L_3	Caractériser l'aléa inondation	OF8	I-OL1	Recenser les zones inondées en période de crue	SMBS Communes Intercommunalités		1	1&2	Fonct.	15		PM (financements propres)	0%	0%	0%	0%	0%	100%		
				Recueil des mémoires des anciens	Asso. Les Sorgues Vertes	MA-1	1	1	Bénévolat	0	0	NC							100%	
L_4	Gérer et entretenir le Canal de Vaucluse	OF8	I-OL2	Gestion et entretien quotidien	SMBS		1	1&2	Fonct.+ TTC	441	375	Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	0%	0%	0%	0%	100%		
				Automatisation des ouvrages	SMBS		1	1	HT	230		Contrat de rivière "Les Sorgues"	0%	0%	0%	20%	0%	80%		
L_5	Mieux prendre en compte les eaux pluviales	OF8	I-OL2 I-OL3	Elaborer un guide de prise en compte des eaux pluviales	SMBS	QE-3	1	2	PM			PM (phase 2)						100%		
				Actualiser le Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux Pluviales et de Ruisselement sur Sorgues et Althen des Paluds	CASC	QE-3	1	1	PM			PM (lien inter-actions)							100%	
				Mettre en œuvre le Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux Pluviales et de Ruisselement sur le territoire du Grand Avignon	Grand Avignon	QE-3	1	1&2	PM			PM (lien inter-actions)							100%	

Le Contrat de rivière est animé par :



1 allée de la Passerelle
84320 ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE
Tél: 04.90.83.68.25
Fax: 04.90.83.17.60

www.laSorgue.fr

Réalisation en juillet 2022
par le Syndicat Mixte
du Bassin des Sorgues



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



syndicat mixte du
bassin des sorgues